

# CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

ANNEE 2024

## DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM : .....

PRENOM : .....

	Date Arrivée	Contrôle
Cadre réservé à l'Administration		

## IDENTIFICATION DU CANDIDAT

M                       Mme

NOM : ..... Prénom(s).....

NOM de jeune fille : .....

Nationalité : .....

Date de naissance : ..... Commune de Naissance : .....

Département ou Pays de Naissance : .....

Adresse postale : .....

Code Postal..... Ville:.....

Courriel : .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

FONCTION ACTUELLE EXERCÉE : .....

Nom de l'employeur et Adresse : .....

.....

**Je soussigné(e) (prénom, nom) :**.....

- atteste que toutes les informations données dans le présent document sont exactes et reconnais être informé(e) du fait que toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de la présente procédure.

- déclare être informé(e) que la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique au présent dossier. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectifications pour les données les concernant hormis celles qu'elles ont elles-mêmes introduites concernant leur expérience professionnelle.

Fait à : ..... le.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé)

**DIPLOMES OU TITRES OBTENUS**

(avec indication de lieu et de l'année d'obtention)

(Copie diplômes à fournir)

INTITULE	ANNEE D'OBTENTION	LIEU

**FORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUIVIES**

(inscrire les formations suivies)

(Joindre les justificatifs)

INTITULE DES FORMATIONS	ORGANISME	ANNEE	NOMBRE DE JOURS

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**

(Copie de la fiche de poste actuelle à fournir)

Nom et Coordonnées de l'employeur	Fonction(s) exercée(s) et description des activités et des missions	Période d'emploi (du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa)	Quotité de travail (temps complet ou partiel en %)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) .....

souhaite me présenter au concours sur titres de Technicien Supérieur Hospitalier de 2<sup>e</sup> classe - spécialité du domaine bâtiment et génie civil : réalisation de travaux de tous corps d'Etat.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :

*La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :*

**Article 441-1 du code pénal**

*Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.*

*Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.*

**Article 441-6 du code pénal**

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

A....., le.....

Signature du demandeur (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

## NOTICE EXPLICATIVE

# Concours sur Titres de Technicien Supérieur Hospitalier de 2<sup>e</sup> classe

**Lieu des épreuves :** CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE – Site de Quimper

**Nombre de postes :** 1

**Date de clôture des candidatures :** 7 mai 2024

**Admission – épreuve orale :** à partir du 7 JUIN 2024 (Information donnée à titre indicatif - Une convocation précisant la date exacte vous sera adressée).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

## Conditions d'Inscription

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) et être titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à la spécialité dans laquelle le concours est ouvert.

## Nature des Epreuves

Admissibilité A compter du 10 mai 2024	Admission à partir du 7 juin 2024
<p>Sélection par le jury des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.</p> <p>Le jury examine les titres de formations en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.</p> <p>Les candidats retenus par le jury sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et par spécialité, affichée dans l'Etablissement.</p> <p>Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.</p>	<p>L'épreuve orale d'Admission consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel (<i>durée : 5 mn</i>) permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions d'un Technicien Supérieur Hospitalier 2<sup>e</sup> classe dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe,</li> <li>- et d'un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité (<i>durée : 25 mn</i>) visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète.</li> </ul> <p>La durée de l'épreuve est de 45 mn, dont 15 mn de préparation, est notée de 0 à 20 (coef. 4). Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 40/80.</p>

## Composition du Jury

Le jury des concours sur titres prévu à l'article 4 de l'arrêté du 27 septembre 2012 est composé comme suit :

- 1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président
- 2° Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A en fonctions dans le ou les départements concernés, extérieur à l'établissement
- 3° Un ingénieur hospitalier ou, le cas échéant, une personne au moins de même niveau de qualification en fonctions dans la région concernée ou dans les régions voisines, extérieur à l'établissement
- 4° Un technicien supérieur hospitalier de 1<sup>re</sup> classe en fonctions dans le département concerné ou dans les départements voisins, extérieur à l'établissement et relevant de l'une des branches au titre de laquelle est ouvert le concours
- 5° Un professeur en fonctions dans une école d'ingénieurs ou dans un établissement d'enseignement délivrant l'un des titres requis pour le recrutement par voie de concours sur titres des techniciens supérieurs de 2<sup>e</sup> classe, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours.

## Documents à Fournir

Le dossier de candidature sera composé :

- D'un **dossier d'inscription**
- d'une **demande d'admission à concourir** établie sur papier libre, dans laquelle, le candidat indique la spécialité pour laquelle il souhaite concourir
- d'un **curriculum vitae détaillé établi sur papier libre** mentionnant notamment les actions de formation suivies et, **le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi**,
- de la **copie conforme des titres de formation, certifications et équivalences** dont il est titulaire,
- d'une **copie du livret de famille** ou de la **carte nationale d'identité française** ou de **ressortissant de l'un des Etats membres de l'union européenne**,
- le cas échéant, d'un **état signalétique des services militaires** ou copie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, **une pièce attestant leur situation au regard du service national**,
- éventuellement d'un **état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé**.

Un extrait de casier judiciaire (Bulletin n° 2) du candidat sera demandé par l'Etablissement auprès de l'autorité compétente.

## Présentation du Dossier de Candidature

Le dossier de candidature devra être transmis en **5 exemplaire** (pages 1 à 5) non relié non agrafé, par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

M. Le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales  
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot  
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).